SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 5 mai 2021

HEURE : 8 h 00

LIEU : Vidéoconférence, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Vicki-May Hamm, préfète suppléante, Magog
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Lisette Maillé, Austin
Martin Primeau, Canton de Hatley
Joan Westland-Eby, Botlon-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Sylvie-Anne Laverdure, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2021
4. Affaires découlant du procès-verbal du 7 avril 2021

5. ÉVALUATION
- Rapport sur la tenue à jour des rôles

6. AMÉNAGEMENT
- Rapport d'activités
- Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
  - Canton de Stanstead : Règl. 442-2021 et 443-2021 (le cas échéant)
  - Eastman : Règl. 2021-06, 2021-07 et 2021-08
  - Potton : Règl. 2001-291-BA, 2001-291-BB, 2001-291-BC et 2001-295-I (le cas échéant)
  - Saint-Étienne-de-Bolton : Règl. 2021-03
  - Stanstead : Règl. 2012-URB-02-10 (le cas échéant)

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE
- Rapport d'activités
- Mandat pour le référencement du site ABC des bacs (le cas échéant)
- Mandat pour la coordination du projet de la moule zébrée (le cas échéant)

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- Sécurité incendie
  - Rapport d'activités
- Protection policière - SQ
  - Rapport d'activités
- Patrouille nautique
  - Embauche d'un nouveau patrouilleur
  - Inventaire des embarcations de plaisance et des quais au lac Memphrémagog / Mandat

9. ADMINISTRATION
- Comptes à payer
- Adhésion CSLE / Renouvellement
- Ristourne MMQ
- Développement économique / Embauche (le cas échéant)
- Correspondance
- Ateliers de travail
- Communications
- Divers

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Dossiers économiques

  Volet tourisme
  - Rapport d'activités
  - Vélo
    - Rapport d'activités
    - Mandat d'accompagnement

  Volet économique
  - Rapport d'activités
  - Recommandations du CIC / Entérinement
  - Accès entreprise Québec / Compte rendu et comité aviseur
  - Tableau de bord Bilan migratoire
  - Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)
  - Autorisation à signer l'avenant #8 du PAUPME

- Dossiers culturels
  - Rapport d'activités
  - Lancement du livre « Paysages en évolution » / Offre de service
  - Groupe bénévole municipal de Potton / Appui (le cas échéant)

- Dossiers Fonds régions et ruralité (FRR)
  - Rapport d'activités
  - FRR volet III, plan détaillé volet Innovation

- Transport collectif
  - Rapport d'activités

- Développement social
  - Rapport d'activités
  - Contribution Carrefour jeunesse-emploi (Place aux jeunes en région)
  - Contribution TDSM

11. AFFAIRES NOUVELLES

- Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
180-21 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Vélo
- Mandat / Carte de localisation/signalisation La Montagnarde

Volet économique
- Autorisation à signer l'avenant #9 du PAUPME

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
181-21 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2021

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

L'évaluateur Jean-Pierre Cadrin présente le rapport de tenue à jour du mois d'avril. Peu de changements par rapport aux rapports précédents. Les inspecteurs ont récemment débuté les visites des propriétés, sans toutefois entrer à l'intérieur des résidences en raison de la pandémie.

La période de demandes de révision est terminée. Le Service d'évaluation a reçu 44 demandes, sur une possibilité de 16 000 dossiers; ce qui est très peu, malgré l'augmentation des valeurs des propriétés.

Une question est posée relativement à la durée des rôles. M. Cadrin rappelle que la *Loi sur la fiscalité municipale* énonce les principales règles qui régissent l'évaluation et la taxation municipale et que, parmi les dispositions de cette loi, le rôle est triennal, ce qui signifie que les valeurs qui y sont inscrites servent de base d'imposition pour une période de trois ans.

Dans le dossier des aires protégées, celui de Conservation des vallons de la Serpentine a été suspendu jusqu'à l'appel du dossier de Potton, dont l'audition est prévue le 22 juin.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Hughes Ménard présente le rapport d'activités.

La permanence a rencontré des représentants de Memphrémagog Conservation inc. (MCI) ainsi que des citoyens de la municipalité du Canton de Potton relativement à des travaux d'aménagement d'un chemin sur le versant Est du mont Owl's Head. Des vérifications ont été effectuées en lien avec les dispositions du schéma d'aménagement applicables dans ce secteur. De plus, une rencontre entre la permanence de la MRC et celle de la municipalité a eu lieu afin de vérifier les étapes suivies lors de la délivrance des permis et certificats. Suite à ces rencontres, il appert que la municipalité a suivi les étapes requises pour la délivrance du permis (analyse de la demande selon le règlement de zonage, le PAE et le PIIA). Un suivi sera effectué à la prochaine rencontre du comité d'aménagement.

À la suite de la réception d'une lettre du collectif Imaginons Eastman adressée aux membres du conseil, une réponse leur a été acheminée sur recommandation du comité d'aménagement. Le collectif a réitéré sa demande de moratoire pour le « secteur de développement récréotouristique d'intérêt particulier » identifié au schéma d'aménagement. À la suite des recommandations du comité d'aménagement, un accompagnement sera offert à municipalité d'Eastman par la MRC. Toutefois, il n'y aura pas de proposition de moratoire ou autre par la MRC.

Concernant le règlement 13-21 modifiant le schéma d'aménagement, le MAMH transmettra un avis gouvernemental au plus tard le 19 juin 2021. La consultation écrite sur ce projet de règlement a eu lieu du 8 au 22 avril dernier et un rapport de consultation sera présenté à la prochaine rencontre du comité d'aménagement.

Concernant les plaintes de citoyens en lien avec l'application règlementaire, le comité administratif a déjà discuté de la procédure à suivre par la permanence en novembre 2020. Les citoyens sont redirigés vers leur municipalité respective, et en cas d'urgence environnementale, ils peuvent également contacter le MELCC. Ils peuvent aussi s'adresser au MAMH s'ils sont d'avis que la municipalité n'agit pas correctement. Le rôle de la MRC n'est pas de se substituer aux municipalités locales en matière d'application des règlements.

La permanence reçoit beaucoup de demandes de la part de groupes ou d'individus, qui devraient être adressées directement à leur municipalité respective. On insiste sur le rôle *d'accompagnement* de la part de la permanence auprès des municipalités. Une procédure pour une demande d'analyse pour définir la présence ou non d'un cours d'eau sera présentée aux inspecteurs municipaux lors de leur prochaine rencontre.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON DE STANSTEAD

Règlement 442-2021

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 442-2021 de la municipalité du Canton de Stanstead, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 212-2001;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
182-21 ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 442-2021 de la municipalité du Canton de Stanstead puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 443-2021

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 443-2021 de la municipalité du Canton de Stanstead, modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 213-2001;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
183-21 ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 443-2021 de la municipalité du Canton de Stanstead puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
EASTMAN

Règlement 2021-06
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2021-06 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2012-08;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
184-21 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2021-06 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2021-07
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2021-07 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2002-14;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
185-21 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2021-07 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2021-08
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2021-08 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction portant le numéro 2013-08;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
186-21 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2021-08 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON DE POTTON

Règlement 2001-291-BA
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BA de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
187-21 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BA de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2001-291-BB
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BB de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
188-21 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BB de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2001-291-BC
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BC de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
189-21 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BC de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2001-295-I
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-295-I de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction portant le numéro 2001-295;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
190-21 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-295-I de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Règlement 2021-03
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2021-03 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2014-05;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
191-21 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2021-03 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
STANSTEAD

Règlement 2012-URB-02-10
L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mme Mélanie Desautels indique qu'une rencontre du comité directeur Québec-Vermont a eu lieu. Le Vermont a confirmé que le lac Memphrémagog ne sera pas classé comme lac en situation d'urgence. Pour sa part, l'Université de Sherbrooke travaillera sur la mise en place d'un observatoire sur la qualité de l'eau du lac Memphrémagog. Le comité technique Québec-Vermont se rencontrera relativement à ce nouveau projet. En lien avec Coventry, les rôles de la MRC et des intervenants autour du lac Memphrémagog seront validés sous peu, suite à une demande de la table des élus.

Les projets estivaux (distribution d'arbustes, échantillonnage des tributaires) suivent leur cours. Les deux chercheurs qui ont piloté le projet de stratégie d'adaptation aux changements climatiques présenteront leurs résultats dans le cadre d'un atelier de travail au prochain conseil.

Gestion des matières résiduelles
Deux des outils de sensibilisation sont finalisés, il ne reste que le montage graphique. Une formation sur les emballages écoresponsable aura lieu le 25 mai prochain. L'activité sera tenue en collaboration avec Éco Entreprises Québec et s'adresse plus particulièrement aux PME de l'Estrie (commerce, restaurant, entreprise agroalimentaire et touristique). Une formation pour les employés municipaux en lien avec la gestion des RDD a eu lieu récemment.

À la recommandation du CCDD, la MRC déposera un mémoire dans le cadre des audiences du BAPE. Le mémoire dressera un portrait de la situation de la MRC et permettra de faire valoir certaines des revendications de la MRC. Compte tenu des délais, le mémoire sera envoyé par courriel aux membres du CCDD pour validation avant son dépôt au BAPE.

MANDAT POUR LE RÉFÉRENCEMENT DU SITE ABC DES BACS

Mme Desautels présente l'offre de service de l'entreprise CHA-CHA pour un mandat d'optimisation du contenu du site ABC des bacs pour que les utilisateurs soient mieux référencés par les moteurs de recherche. Depuis le changement de nom, des municipalités ont fait part de problèmes en lien avec le référencement.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
192-21 ET RÉSOLU

D'octroyer un mandat à l'entreprise CHA-CHA Communications pour l'optimisation du contenu du site ABC des bacs, pour un montant de 1 200$ (avant taxes), comme indiqué sur l'offre de service datée du 14 avril 2021.

ADOPTÉ

MANDAT POUR LA COORDINATION DU PROJET DE LA MOULE ZÉBRÉE

Ce sujet est reporté puisque le Cogesaf n'a pas transmis son offre de service pour ce projet. Il pourra être présenté au prochain conseil.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

La révision du schéma de couverture de risques incendie suit son cours. Une rencontre de certains partenaires du SUMI aura lieu le 18 mai concernant le déploiement de l'application Ondago.

PROTECTION POLICIÈRE – SQ

Rapport d'activités

L'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la SQ a été signée. Les services des Cadets seront pour une durée de 500 heures (au lieu de 538). Dans l'enveloppe prévue pour la législation du cannabis, il resterait un montant disponible de 2 000$.

PATROUILLE NAUTIQUE

Embauche d'un nouveau patrouilleur

M. Jauron informe les membres qu'un des patrouilleurs embauché au mois de mars dernier s'est désisté. On convient de procéder à l'embauche d'un nouveau patrouilleur.

Considérant que la MRC a procédé à l'embauche de six patrouilleurs nautiques pour la saison 2021 (résolution 103-21);

Considérant que le patrouilleur Jérémie Foucher-Lemay s'est désisté et qu'il y a lieu d'embaucher un nouveau patrouilleur nautique;

Considérant que M. Orland Geovanny Trujillo Amaya avait été rencontré lors de la séance d'entrevues de mars dernier et que sa candidature avait retenu l'attention des membres du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
193-21 ET RÉSOLU

Que Orland Geovanny Trujillo Amaya soit embauché comme patrouilleur nautique en remplacement de Jérémie Foucher-Lemay;

Que ledit patrouilleur nautique soit embauché pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur les lacs Lovering, Magog, Massawippi, Memphrémagog, les rivières Magog, aux-Cerises, Tomifobia et Massawippi;

- l'application des règlements suivants, à savoir :
  - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;*
  - *Règlement sur les petits bâtiments;*
  - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;*
  - *Règlement sur les bouées privées;*
  - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (lac Memphrémagog);*
  - *Règlements municipaux sur les nuisances et visant à prévenir l'infestation par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.*

ADOPTÉ

Inventaire des embarcations de plaisance et des quais au lac Memphrémagog / Mandat

M. Jauron informe les membres que les municipalités riveraines du lac Memphrémagog, suite à une rencontre tenue en avril dernier, souhaitent que le MCI réalise un inventaire des embarcations de plaisance et des quais. Les données recueillies permettraient d'avoir un comparatif par rapport à 2009, et de documenter l'augmentation de la navigation de plaisance au lac Memphrémagog, notamment en lien avec la capacité de charge des écosystèmes. L'étude serait réalisée par le MCI mais appartiendrait aux municipalités.

Considérant que les municipalités riveraines du lac Memphrémagog en font la recommandation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
194-21 ET RÉSOLU

Qu'un mandat soit octroyé au MCI pour faire l'inventaire des embarcations de plaisance et des quais au lac Memphrémagog pour un montant de 3 932$, comme indiqué dans l'offre de services. Le montant sera pris à même le budget de patrouille nautique du lac Memphrémagog.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 7 avril au 4 mai 2021. Puis, le secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
195-21 ET RÉSOLU

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :

Fournisseur	Montant
Frais de déplacements et de représentation	950,95 $
S.E.C. Aires de service Québec	6 634,06 $
Raymond Chabot Grant Thornton	948,54 $
GSC Communications Inc	144,87 $
Société Canadienne des Postes	3 933,17 $
Estrimont Suites & Spa	150,00 $

Solutia Telecom Québec	113,18 $
Association forestière du Sud du	544,93 $
Cogeco Connexion inc.	723,53 $
Marc Langlois	554,75 $
Communication Plus	189,71 $
Taxi Magog Orford inc.	2 164,71 $
ADRIQ	704,23 $
Domaine Bergeville	510,00 $
Investissements Gest-E inc.	84,64 $
Les Presses de l'Université de	3 190,01 $
Cégep de Sherbrooke	500,00 $
Ville de Magog	2 768,22 $
Raymond Chabot Grant Thornton	6 036,18 $
LASERPRO	367,92 $
CRM	2 470,01 $
Câble Axion Digitel inc.	198,01 $
Bell Conférence inc.	8,94 $
Université de Sherbrooke	500,00 $
Corridor Appalachien	2 790,00 $
Icimédias	5 242,88 $
Café Vittoria Distribution	177,12 $
Cégep de Sherbrooke	500,00 $
Eurofins EnvironeX	404,15 $
Charles Groleau	1 149,75 $
Trousses de premiers soins GM	107,37 $
École du Parchemin	500,00 $
École du Baluchon	500,00 $
Polyvalente Montignac	500,00 $
École La Frontalière	500,00 $
École secondaire de l'Escale	500,00 $
CJE Magog	500,00 $
École d'Audet	500,00 $
Boutique en Vrac	1 000,00 $
Source Santé Sécurité Estrie	1 000,00 $
Vincent Routhier	1 000,00 $
Les urnes	1 000,00 $
Galerie G de BR inc.	1 000,00 $
Microbrasserie Hop Station/Pub	1 000,00 $
Coopérative de solidarité Val-	1 000,00 $
Le BEAM	1 000,00 $
Ferme d'ORée	7 500,00 $
Flavora	2 000,00 $
Gestion MJD	717,44 $
Isabelle Gilbert	1 149,75 $
Nathan Cote	360,00 $
Enseignes A-Gagnon	152,35 $
Boutique de fleurs Foliole	192,01 $
Bell Mobilité	195,23 $
Les promenades de l'Estrie Inc	12 010,47 $
Bell Mobilité Inc.	40,04 $
CRM	436,91 $
Marc Langlois	402,41 $
Taxi Magog Orford inc.	3 907,10 $
Icimédias	373,67 $
Alliance de l'industrie touristique	979,15 $
Pète et Répète	1 103,76 $

Galerie G de BR inc.	5 000,00 $
Microbrasserie Hop Station/Pub	1 000,00 $
Verger familial et compagnons	500,00 $
Xerox Canada ltée	200,74 $
Memphrémagog Conservation inc.	1 966,00 $
MÉGABURO	894,47 $
Icimédias	5 242,88 $
HeyAllo.com	1 149,75 $
Carmelle Lacroix	360,00 $
Municipalité de Bolton-Est	2 275,16 $
Municipalite d'Eastman	6 795,99 $
Municipalité d'Ogden	32,20 $
Municipalité Canton d'Orford	4 722,27 $
Municipalité Canton Potton	7 939,60 $
Municipalité Canton Stanstead	5 930,99 $
Munic St-Étienne-de-Bolton	3 868,02 $
Municipalité Stukely-Sud	1 914,08 $
Services de Café Van Houtte Inc.	45,99 $
Novicom Tehnologies inc.	91,93 $
Entretien Sublime	3 019,25 $
Climatisation Duplessis Inc	7 703,33 $
Imacom Communications	592,12 $
Commission scolaire Des	1 828,07 $
Commission scolaire Eastern	1 751,70 $
Les Arts et la Ville	540,97 $
Camille Millette	549,29 $
Ascenseur de l'Estrie inc.	465,65 $
Aide Phelps	13 456,00 $
Communication Plus	68,98 $
Taxi Magog Orford inc.	1 663,05 $
Icimédias	666,86 $
Canevabec	546,13 $
Virage multimedia Inc.	661,11 $
Vertisoft	2 345,49 $
Cain, Lamarre SENCRL	823,31 $
Pète et Répète	1 609,65 $
Gestion Flamand Ross inc.	905,19 $
Pense Web inc.	431,16 $
Fromagerie La Station	952,00 $
L'inconnu dans le noir	1 149,75 $
Corporation du Marché de la Gare	97,73 $
Tourisme Memphrémagog	18 000,00 $
Axel Mathieu	30,00 $
	197 568,98 $

ADOPTÉ

Programmes d'amélioration de l'habitat (PAH)
Adaptation de domicile

Sylvie Lavigueur	1 236.08 $
PAD	4 439.77 $
	5 675,85 $

ADHÉSION CSLE / RENOUVELLEMENT

Considérant que la MRC a reçu une demande de renouvellement de son adhésion au Conseil sport et loisir de l'Estrie pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
196-21 ET RÉSOLU

De confirmer l'adhésion de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2021, pour un montant de 135 $;

De désigner les conseillers Martin Primeau et Jacques Demers pour représenter la MRC lors de l'Assemblée générale annuelle de l'organisme.

ADOPTÉ

RISTOURNE MMQ

M. Jauron informe les membres que la MRC reçoit une ristourne de 1 368 $ de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2020.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMBAUCHE

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé, le 10 novembre 2020, la mise sur pied du réseau Accès entreprise Québec dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises;

Considérant que la MRC peut bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 900 000$ sur 5 ans, dans le cadre de ce programme;

Considérant que, par ce programme, la MRC doit prévoir l'embauche de deux ressources supplémentaires;

Considérant que le coordonnateur au développement économique, Mario Lalonde, a quitté son poste à la MRC de Memphrémagog le 2 avril dernier et qu'après évaluation des besoins de la MRC, il a été choisi de combler son départ par un poste de conseiller aux entreprises;

Considérant qu'une séance d'entrevues a eu lieu et qu'un candidat a été retenu;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
197-21 ET RÉSOLU

De confirmer l'embauche de M. Tommy Baril-Magnan, à titre de conseiller aux entreprises spécialisée en développement économique (classe E – Professionnel / échelon Intégration), à compter du 31 mai 2021.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui
MRC de Matawinie (rés. CM-04-122-2021) : Réseau Accès Entreprise Québec – AEQ – Demande au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention

Les membres discutent et conviennent d'appuyer cette résolution :

Appui à la MRC de Matawinie /
Réseau Accès Entreprise Québec – AEQ – Demande au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention

Considérant que la MRC de Matawinie, par le biais de sa résolution CM-04-122-2021 adoptée le 14 avril 2021, a mis en évidence la problématique associée aux règles de la convention d'aide financière du Réseau Accès Entreprise Québec (AEQ) que chaque municipalité régionale de comté doit respecter;

Considérant que la portée de la résolution CM-04-122-2021 rejoint les préoccupations de la MRC de Memphrémagog quant aux modalités de déboursement par tranche annuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
198-21 **ET RÉSOLU**

D'appuyer la résolution CM-04-122-2021 de la MRC de Matawinie et conséquemment de :

- demander au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention afin de permettre de dépenser les 900 000 $ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés;

- transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, au ministre des Transports et responsable de la région Estrie, M. François Bonnardel, ainsi qu'au député du comté d'Orford, M. Gilles Bélanger.

ADOPTÉ

- MRC de Montcalm (rés. 2021-04-11987) : Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes – Demander au MTQ de respecter les modalités et de compenser toutes les pertes financières indiquées dans le programme

Les membres discutent et conviennent d'appuyer cette résolution :

Appui à la MRC de Montcalm /
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes

Considérant que la MRC de Montcalm, par le biais de sa résolution 2021-04-11987 adoptée le 27 avril 2021, a mis en évidence la problématique que le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes pour pallier différentes pertes de revenus liées à la COVID-19 ne comprend pas de compensation pour les pertes de revenus provenant des subventions gouvernementales à l'exploitation;

Considérant que la portée de la résolution 2021-04-11987 rejoint les préoccupations de la MRC de Memphrémagog;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
199-21 **ET RÉSOLU**

D'appuyer la résolution 2021-04-11987 de la MRC de Montcalm et conséquemment de :

- De demander au ministère des Transports de respecter les modalités du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes et de compenser toutes les pertes financières indiquées dans le programme;

- De transmettre copie de cette résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

- MRC d'Antoine-Labelle (rés. 15645-03-21) : Programme de restauration (SHQ) / Demande d'ajustement de la contribution à la gestion de programme

Les membres du comité ne jugent pas opportun d'y donner suite, mais suggèrent que cette demande d'appui soit soumise pour appréciation lors de la prochaine séance du conseil.

Résolutions
MRC de Papineau (rés. 2021-04-082) : Demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec – Recommandation de la commission de sécurité publique et civile

Divers
Fondation de la Commanderie de l'Érable : Demande de soutien financier (2 500$) – contribution pour la réalisation de sa mission à porter plus loin les sirops d'érable axés sur le goût

MTQ : Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II – octroi de 125 000$

MTQ : Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes / service de transport adapté à la population – octroi de 96 375$

MTQ : Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes / service de transport collectif à la population – octroi de 16 865$

ATELIER DE TRAVAIL

Les membres conviennent d'organiser les ateliers de travail suivants :
13h30 : VHR - Présentation des modifications législatives provinciales;
14h15 : Changements climatiques – Présentation du rapport réalisé en 2020

COMMUNICATIONS

Aucun sujet particulier n'a été traité.

DIVERS

Le **tournoi de golf** de la Ville de Magog aura lieu le 9 juillet prochain : Il est convenu de former un quatuor pour représenter la MRC.

Rencontre avec le MTQ
Une invitation a été transmise aux maires et aux directions générales pour rencontrer le MTQ, le 13 mai prochain, qui présentera les projets qui seront réalisés au cours des deux prochaines années sur le territoire de la MRC. À ce jour, très peu ont répondu à cette invitation.

Chambre de commerce
Suite à la présentation faite lors d'un atelier de travail du conseil, le 21 avril dernier, la MRC est en attente des prochaines étapes de la part de la CCM. L'on fait part que, pour l'instant, les représentants de la CCM ont demandé d'être reçus par chacun des conseils locaux.

GIOIA
Des échanges de suivi ont eu lieu suite à la présentation de l'organisme GIOIA en avril dernier. Une lettre d'appui a été transmise. Les critères d'acquisition de la terre d'accueil restent à préciser.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

Des discussions ont lieu quant au positionnement de l'organisme *Tourisme Memphrémagog* pour l'avenir, suite à quelques démissions au sein du conseil d'administration de l'organisme.

Vélo

Rapport d'activités

Mme Desautels indique que la campagne de sécurité devrait débuter au courant du mois de mai, mois du vélo. Différentes publications web sont prévues pour promouvoir la pratique du vélo. Les présentations dans les classes primaires vont également débuter sous peu.

La permanence a rencontré deux citoyennes souhaitant faire part de leurs préoccupations visant à rendre les routes plus sécuritaires pour la pratique du vélo. Les actions mises en place par la MRC leur ont été présentées. Comme la thématique de la mobilité est intégrée dans le projet de schéma d'aménagement, elles ont aussi été invitées à transmettre leurs préoccupations dans le cadre des consultations publiques qui auront lieu pour la révision du schéma.

Mandat d'accompagnement
La MRC désire mettre à jour son plan directeur vélo 2016-2020 et se doter d'une vision et de nouvelles priorités d'action, et être accompagnée pour cette démarche. Une offre de service a été déposée par Mme Lucie Lanteigne pour un montant de 21 700 $. Le mandat sera également accompagné d'un plan d'action quinquennal. L'échéancier se déroule de mai à mars 2022. Les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
200-21 **ET RÉSOLU**

D'octroyer un mandat à Mme Lucie Lanteigne pour mettre à jour le plan directeur vélo de la MRC pour un montant de 21 700 $ (avant taxes), comme décrit à l'offre de services datée du 24 avril 2021.

ADOPTÉ

Mandat / Carte de localisation/signalisation La Montagnarde
Mme Desautels présente une offre de services de Cha-Cha Communications au montant de 4 940 $ (avant taxes) pour le montage d'une quinzaine de cartes de localisation pour le réseau La Montagnarde.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
201-21 **ET RÉSOLU**

D'octroyer un mandat à l'entreprise CHA-CHA Communications pour la conception de cartes de localisation pour le réseau *La Montagnarde* et la préparation de fichiers pour impression sur des panneaux, pour un montant de 4 940 $ (avant taxes) comme décrit dans l'offre de services datée du 4 mai 2021.

ADOPTÉ

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

M. Stephen Cabana présente le rapport d'activités.

Gestion des programmes Zone rouge

- Récemment, la MRC a obtenu un versement additionnel de 225K$ dans le cadre du Programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour venir en aide aux entreprises en raison de la pandémie. Une nouvelle demande sera déposée sous peu, en vertu de la bonification offerte par le gouvernement.
- Une rencontre destinée aux bénéficiaires du PAUPME (volet aide aux entreprises en régions d'alerte maximale (AERAM)) aura lieu le 10 mai prochain afin d'informer les entreprises de la méthode de pardon de prêt qui sera mise en place durant l'été.

Ressources humaines

- Le processus de recrutement est terminé au service de développement économique.
- Dans le cadre d'Accès Entreprise Québec, le comité aviseur a tenu une première rencontre le 28 avril dernier, à laquelle ont pris part les membres du comité d'investissement en commun et le député d'Orford. Lors de ce comité, un plan provisoire d'usages de fonds a été déposé.

Projets collectifs

- Les premières rencontres ont eu lieu avec les entreprises belges, le 3 mai. On y retrouve des entreprises de Orford, Potton et Magog dans les secteurs agroalimentaires, industriels et de technologie numérique. Mme Claudine Samson, conseillère en développement économique, accompagnera les entreprises de la MRC.
- Une entente est sur le point d'être conclue avec certaines entreprises pour agir à titre d'expert en amélioration des procédés dans le cadre de l'Escouade de robotisation.
- Dans le cadre des visites des municipalités, Orford et Stanstead ont été rencontrées. Des actions découleront de ces visites.

Recommandations du CIC / Entérinement

FLI – FLS dossier 21-0016 / CIC-127

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier 21-0016 / CIC-127 et recommandent le financement du projet;

Considérant que les membres du comité d'investissement commun recommandent que le financement soit partagé à parts égales entre le FLI et le FLS;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
202-21 ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier 21-0016 / CIC-127 et d'octroyer un prêt au montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 $) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), conformément aux conditions prévues par le CIC;

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier 21-0016 / CIC-127 et d'octroyer un prêt au montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 $) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLS), conformément aux conditions prévues par le CIC.

ADOPTÉ

FLI – FLS dossier 21-0014 / CIC-128

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier 21-0014 / CIC-128 et recommandent le financement du projet;

Considérant que les membres du comité d'investissement commun recommandent que le financement soit partagé à parts égales entre le FLI et le FLS;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
203-21 **ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier 21-0014 / CIC-128 et d'octroyer un prêt au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 $) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), conformément aux conditions prévues par le CIC;

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier 21-0014 / CIC-128 et d'octroyer un prêt au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 $) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLS), conformément aux conditions prévues par le CIC.

ADOPTÉ

Fonds de support à la croissance économique – volet « Créneau spécifique »
L'Armoire à jeux (21-0014)

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier 21-0014 et recommandent le financement du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
204-21 **ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier 21-0014 et d'octroyer une aide financière au montant de **DIX MILLE DOLLARS** (10 000 $) dans le cadre du Fonds de soutien à la croissance économique – volet « créneau spécifique » à l'entreprise *L'Armoire à jeux* selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

Accès entreprise Québec / Compte rendu et comité aviseur

Monsieur Cabana fait état d'une première rencontre informelle du comité aviseur qui doit être constitué dans le cadre de la convention d'aide financière portant sur la mise en place du réseau Accès entreprise Québec. Cette rencontre réunissait les membres du comité d'investissement commun (CIC) et le député du comté d'Orford, M. Gilles Bélanger. Il y aurait lieu de formaliser la composition de ce comité.

Considérant qu'en février dernier, la MRC a signé une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional afin de mettre en œuvre le réseau *Accès entreprise Québec*;

Considérant qu'à l'article 4.6 de cette convention, il est demandé à la MRC de s'adjoindre et animer un comité aviseur d'un minimum de cinq (5) personnes, composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

Considérant que ce comité doit compter, parmi ses membres :

- Un représentant de la MRC;
- Un représentant de la ville la plus populeuse de la MRC;
- Deux personnes en provenance d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC;
- Un représentant d'organisation économique du territoire;

- et que, le député de l'Assemblée nationale (ou son représentant) dont la circonscription couvre le territoire de la MRC peut assister aux rencontres du comité aviseur à titre d'observateur;

Considérant que le comité d'investissement commun répond aux critères de composition du comité aviseur à mettre en place, en y adjoignant le député à titre d'observateur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
205-21 **ET RÉSOLU**

Que les personnes suivantes soient nommées membres du comité aviseur dans le cadre du réseau *Accès entreprise Québec* :

2 représentants de la MRC de Memphrémagog	Mme Vicki May Hamm, mairesse ville de Magog M. Jacques Demers, préfet
5 représentants du milieu socio-économique et/ou entreprises privées	Mme Mélissa Rivard M. Pascal Collin Mme Marie-Pier Bousquet M. Éric Graveson M. Sylvain Ducharme
Observateur /Député du comté d'Orford	M. Gilles Bélanger (ou représentant)

ADOPTÉ

Tableau de bord Bilan migratoire

M. Cabana présente un document sur les enjeux 2021 du réseau d'accueil préparé par Véronique Corriveau, agente du réseau d'accueil estrien dans Memphrémagog.

Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Il s'agit d'une entente de collaboration (inter MRC de l'Estrie) en soutien au conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie.

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Estrie ont mis en œuvre, de 2018 à 2021, une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, dans laquelle il a été convenu de mettre en œuvre un mécanisme de concertation du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog reconnaît l'expertise du CIBLE quant au développement et à la coordination d'initiatives collectives permettant le soutien des entreprises du secteur bioalimentaire, notamment en matière de mise en marché de proximité, de circuits thématiques ou d'agrotourisme;

CONSIDÉRANT QUE le CIBLE peut jouer un rôle-clé dans le soutien à l'achat local, l'agrotourisme et l'autonomie alimentaire, les enjeux liés à ces sujets étant de plus en plus préoccupants pour le consommateur québécois;

CONSIDÉRANT QUE le CIBLE a été clairement identifié comme l'organisme pouvant soutenir le développement e l'agrotourisme, dans la foulée de la fin des activités du Conseil pour l'agrotourisme des Cantons-de-l'Est (CACE);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog souhaite que le CIBLE joue un rôle prépondérant dans la concertation des acteurs du secteur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog souhaite que le CIBLE augmente davantage ses revenus autonomes, notamment par une offre de services à la carte pour les organismes et institutions;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
206-21 **ET RÉSOLU**

D'octroyer, sur une durée de trois ans, la somme de 25 714 $ au Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie, sous réserve des disponibilités financières, selon la répartition suivante :

- Pour l'année financière 2021-2022, une somme de 10 000 $;
- Pour l'année financière 2022-2023, une somme de 8 571 $;
- Pour l'année financière 2023-2024, une somme de 7 143 $.

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente de collaboration.

ADOPTÉ

Autorisation à signer l'avenant #8 et #9 du PAUPME

Les membres sont informés qu'il y aurait lieu d'autoriser le préfet à signer les avenants #8 et #9 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) suite à des modifications aux normes et modalités.

Autorisation à signer l'avenant #8 du PAUPME

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
207-21 ET RÉSOLU

D'autoriser le préfet à signer l'avenant #8 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉ

Autorisation à signer l'avenant #9 du PAUPME

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
208-21 ET RÉSOLU

D'autoriser le préfet à signer l'avenant #9 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

M. Jauron informe les membres que les nouvelles dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel*, introduites par le projet de loi 69, sont entrées en vigueur. Ces dispositions pourraient avoir un impact sur les ressources professionnelles requises en patrimoine bâti.

Lancement du livre « Paysages en évolution » / Offre de service

M. Jauron présente une offre de service de l'entreprise Pète et Répète pour l'organisation du lancement du livre *Paysage en évolution.* Le lancement se fera de façon virtuelle, sur Facebook live, et sera d'une durée d'environ 1h15.
Les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
209-21 ET RÉSOLU

D'octroyer un mandat à l'entreprise Pète et Répète pour le lancement du livre *Paysage en évolution* sur Facebook live, pour un montant ne devant pas excéder 2 190$ (avant taxes), comme inscrit dans l'offre de service.

ADOPTÉ

Groupe bénévole municipal de Potton / Appui

Considérant que la municipalité du Canton de Potton a acquis, en 2010, la grange ronde située au cœur du village de Mansonville et a entrepris de la restaurer et de la mettre en valeur dans le but d'en faire un centre d'interprétation de l'histoire et du patrimoine agricole, bâti et paysager du Canton de Potton;

Considérant que cette grange ronde est l'une des six qui subsistent encore dans les Cantons-de-l'Est et qu'elle constitue un attrait patrimonial important pour la région en plus de contribuer à l'essor touristique local et régional;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a contribué au projet au cours des dernières années :

- En 2010, une subvention du Pacte rural de 35 000 $ a été accordée à la municipalité du Canton de Potton pour un projet de conservation et mise en valeur de la grange ronde patrimoniale de Mansonville;
- En 2014, une subvention du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de 2 000 $ a été accordée à l'Association du patrimoine de Potton pour l'organisation d'une exposition de photos sur les paysages, à la Grange ronde de Mansonville;
- En 2017, une subvention du Fonds de développement des territoires de 40 000 $ a été accordée à la municipalité du Canton de Potton pour un projet de restauration et de mise en valeur de la grange ronde de Mansonville;
- En 2018, une subvention de 3 000 $ du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales a été octroyée au Groupe de bénévoles municipal de Potton pour la préparation d'une vidéo sur le fonctionnement d'une grange ronde;
- En 2019, une subvention de 1 500 $ du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales a été octroyée au Groupe de bénévoles municipal de Potton pour la préparation d'une vidéo sur la restauration de la grange ronde de Mansonville;
- En 2020, une subvention du Fonds régions et ruralité de 72 850 $ a été accordée à la municipalité du Canton de Potton pour mettre le bâtiment aux normes;

Considérant que le *Groupe bénévole municipal de Potton*, à qui la municipalité du Canton de Potton a confié la gestion et le financement de la restauration de la grange ronde, souhaite que cette démarche soit mise en candidature pour avoir la chance de remporter le « Prix Action patrimoine 2021 » dans la catégorie « Projet remarquable » décerné par l'organisme *Action patrimoine* et visant à souligner des actions remarquables de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
210-21 **ET RÉSOLU**

D'appuyer la municipalité du Canton de Potton et ses partenaires locaux dans leurs démarches auprès de l'organisme *Action patrimoine* pour faire reconnaître le projet de restauration de la grange ronde de Mansonville dans le cadre du « Prix Action patrimoine 2021 ».

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Un premier appel de projets s'est terminé le 9 avril 2021. Pour les projets retenus au Volet – environnement, les membres du comité FRR pourront prendre connaissance

des recommandations qui ont été faites par le Comité consultatif en développement durable (CCDD) lors de l'analyse des projets par le comité FRR prévue le 11 mai prochain.

Tous les dossiers retenus seront présentés lors du prochain conseil, le 19 mai.

FRR volet III, plan détaillé volet Innovation

M. Cabana présente l'angle Innovation du dossier FRR Volet III et les étapes qui visent le développement de la productivité, de l'innovation et l'accès à de nouveaux marchés en collaboration avec des partenaires du milieu.

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

M. Jauron informe les membres d'un projet du CIUSSS : mise en place d'une caravane de dépistage de la covid-19, et de vaccination. La permanence au transport fera le suivi auprès des municipalités locales, tel que demandé par le CIUSSS.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

La TDSM a informé la MRC que des prolongations ont été accordées pour trois projets qui ont obtenu un financement dans le cadre du programme PAGIEPS. Le délai initial était fixé au 31 mars 2021. Les trois promoteurs ont présenté un nouveau plan d'action et de nouveaux délais de réalisation réalistes et justifiés, particulièrement en période de pandémie.

Contribution Carrefour jeunesse-emploi (Place aux jeunes en région)

Considérant que la MRC de Memphrémagog souhaite soutenir le projet Place aux jeunes, qui se déroule sur son territoire et permet de faire découvrir la MRC à des participants provenant de partout au Québec;

Considérant que ce projet, coordonné par le Carrefour jeunesse-emploi, contribue à attirer de nouveaux citoyens dans la MRC;

Considérant que les prévisions budgétaires adoptées en novembre dernier prévoyaient une enveloppe de 9 000$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
211-21 **ET RÉSOLU**

De soutenir le Carrefour jeunesse-emploi pour la mise en œuvre du projet Place aux jeunes pour l'année 2021, en octroyant un montant de 9 000 $.

ADOPTÉ

Contribution TDSM

Considérant que la MRC de Memphrémagog a reçu une demande de soutien financier de la Table de développement social Memphrémagog pour l'année 2021;

Considérant que la MRC reconnait l'apport des activités de la Table en matière de développement social et qu'un montant de 13 000 $ a été prévu aux prévisions budgétaires 2021, afin de reconnaître le travail effectué par la TDSM pour la communauté;

Considérant que la Table de développement social Memphrémagog est l'organisme mandataire de la MRC de Memphrémagog pour la gestion de sa part du Fonds québécois d'initiatives sociales;

Considérant que l'entente de délégation implique également une compensation annuelle de 5 000 $ à l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
212-21 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog octroie un soutien financier de 13 000 $ à la Table de développement social Memphrémagog pour l'année 2021 et verse le 5 000 $ de compensation prévue à l'entente du Fonds québécois d'initiatives sociales.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 2 juin à 8 h 00.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller *Vincent Gérin* propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier **Préfet**